

RÉGLEMENT No. 5

CORRIGEANT ET AMENDANT LE

RÉGLEMENT GÉNÉRAL

DE LA

MUNICIPALITÉ

DU

VILLAGE ST. JEAN-BAPTISTE

(PAROISSE ST. JEAN-BAPTISTE)

COMTÉ D'HOCHELAGA

Publié par ordre du Conseil Municipal du Village St. Jean-Baptiste, en Séance Générale et Mensuelle, le 5 Janvier 1874; et le Règlement No. 5 publié par ordre du Conseil Municipal du Village St. Jean-Baptiste, en Séance Générale et Mensuelle, tenue le 3 du mois de Juillet 1876.

MONTREAL
IMPRIMERIE «LE FRANC-PARLEUR», 22, RUE ST. GABRIEL

1876